



MUTATION INTER

Les demandeurs de mutation à l'inter pourront consulter leur barème à partir du **10 janvier** sur I-Prof. Si vous constatez qu'il n'est pas conforme avec celui que vous vous êtes calculé, il faut remplir et renvoyer la fiche dialogue à ce.dpe13@ac-orleans-tours.fr, uniquement à partir du 11 janvier. Vous avez jusqu'au **21 janvier 2019 minuit** pour fournir d'éventuelles pièces justificatives manquantes.

A l'issue du groupe de travail « vérification des vœux et barèmes » du **22 janvier** où siègent les commissaires paritaires du SNEP-FSU, aucune pièce supplémentaire ne sera acceptée et votre barème sera ainsi entériné.

La FPMN (formation paritaire mixte nationale) mutation inter se tiendra à Paris le mardi 26 février 2019. Le SNEP-FSU enverra, le soir même, le résultat par mail à tous les syndiqués. Les non-syndiqués pourront appeler le SNEP national au **01 44 62 82 17** pour connaître leur résultat de mutation.

Chaque collègue muté syndiqué ou non recevra un avis de mutation accompagné d'un livret de 4 pages présentant votre académie d'arrivée. Vous pourrez ainsi contacter les représentants du SNEP-FSU local pour préparer au mieux votre mutation intra.

CONGE de FORMATION PROFESSIONNELLE

Tous les enseignants d'EPS en position d'activité au 1er septembre 2019, rémunérés par les services rectoraux et ayant accompli 3 années de service effectif à cette date en tant que titulaires ou non titulaires peuvent solliciter un congé de formation professionnelle pour préparer une promotion et/ou parfaire leur formation professionnelle.

Les critères d'attribution sont de deux types: ceux liés au projet et ceux liés à la personne.

La campagne de dépôt des dossiers est ouverte **jusqu'au 15 janvier 2019.**

CAPA Avancement accéléré d'échelons

La Commission Administrative Paritaire Académique concernant l'avancement accéléré d'échelons se réunira le **jeudi 07 février 2019** au rectorat à Orléans. Tous les collègues promouvables au 7ème et au 9ème échelon qui ont obtenu un RDV de carrière en 2017-2018 sont concernés par cet avancement accéléré. Seuls 30% seront promus.

Tous les autres collègues seront promus automatiquement en fonction de la grille définie dans PPCR.

La fiche jointe est à renvoyer à:

Béatrice BARDIN 58 rue Camille Pelletan 18000 Bourges ou à ba.bardin@orange.fr

Si vous avez des demandes et/ou besoins particuliers, n'hésitez pas à nous les communiquer.

Et comme le SNEP ne vit que grâce à ses adhérents, pensez à vous syndiquer!